ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N º AS40

présenté par Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 22
I. – À la première phrase de l'alinéa 16, substituer au mot :
« résiliation »
le mot :
« rétractation ».
II. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 17, substituer aux mots :
« ce délai »
les mots :
« le délai de rétractation ».
EVDOSÉ SOMMA IDE

EXPOSE SOMMAIRE

Amendement de précision.